



Le 23 octobre 1946, un Conseil National de Vigilance des Parents d'élèves est fondé.

Mais en même temps, la Ligue de l'Enseignement met au point un projet de statuts qui transforme les comités de vigilance en « **conseils familiaux des parents d'élèves de l'école laïque** ». Une circulaire est même adressée pour qu'avant le 1er janvier 1947 les départements **adaptent leurs statuts à la législation des associations familiales**. C'est à partir de cette circulaire, que les laïques de Dordogne vont se lancer dans le champ familial et transformer leurs sections en AFL.

Depuis sa création, en mars 1945, l'UNAF est l'interlocuteur privilégié des pouvoirs publics, seule représentante des familles dans tous les organismes de prestations d'aides sociales et familiales. **Des laïques estiment déjà qu'il n'y a aucune raison de laisser l'UNAF à la fois aux mains des confessionnels qui, en sous main, appuient le mouvement en faveur de l'école privée confessionnelle et en même temps assurent ce monopole de la représentation.**

La circulaire adressée aux départements parlait « **d'association familiale des parents d'élèves de l'école laïque** ».

Mais des laïques objectèrent qu'adhérer à l'Unaf, c'était valider **deux articles incompatibles avec les conceptions laïques et républicaines** :

- « *les membres actifs sont des familles constituées par le mariage et la filiation légitime ou adoptive dont le chef et les enfants sont français...* »
- le système du suffrage familial qui est jugé peu démocratique et antinomique avec le suffrage universel.

De ce fait, sous l'impulsion du SNI, la question de l'adhésion à l'Unaf est reportée à plus tard lorsque la fédération des parents d'élèves serait constituée et affermie. Mais l'idée d'association familiale laïque était lancée.

A la fin de l'année 1946, la décision est prise d'adopter la dénomination de « **Conseils de parents d'élèves des écoles publiques** ».

Les rapports entre les laïques et l'institution Unaf seront empreints de méfiance avec l'apparition du décret du 22 mai 1948. Ce décret Poinso-Chapuis, du nom du ministre MRP, autorise l'Unaf à créer et gérer tous services aux familles y compris celles éprouvant des difficultés pour l'instruction de leurs enfants. Les réactions laïques furent violentes devant cette manœuvre qui n'avouait pas son nom puisqu'elle revenait à subventionner indirectement les élèves des écoles privées confessionnelles par l'Unaf, compte tenu de la sympathie mutuelle et des affinités de certains responsables de l'Unaf avec les Apel.

L'émoi fut tel à gauche que le gouvernement se divisa et dût rectifier le texte où le mot pour « *l'instruction* » fut remplacé par la formule « *pour élever* ».

En réaction à ce décret eurent lieu aussi en juillet 1948 les « *Etats généraux de défense laïque* » qui déboucha sur la création du **Comité National d'Action Laïque**.

Ainsi, les compromissions de certains animateurs de mouvements familiaux confessionnels membres de l'Unaf avec les tenants de l'école confessionnelle débouchent sur un front commun des laïques et une hostilité à l'égard de l'Unaf.

A partir des amicales laïques de la FOL (Fédération des Œuvres Laïques), un noyau militant issu de la Résistance, constitue en Dordogne ce qui deviendra le vrai « laboratoire » des associations familiales laïques structurées. Les AFL pratiquent l'entraide, l'éducation populaire. Après une première tentative de demande d'agrément à l'Udaf 24, elles sont agréées en 1954 et deux ans plus tard deviennent majoritaires dans cette Udaf.

La Dordogne a montré l'exemple dans ce département qui a une longue tradition laïque. **Le développement fulgurant des AFL doit beaucoup à cette tradition de « résistance »**. La quasi-totalité des grandes organisations laïques ont soutenu cette entreprise : FEN, SNI, FOL, Francas, CGT, CGT-FO, FCPE et francs-maçons.

La Dordogne a montré l'exemple dans ce département qui a une longue tradition laïque. **Le développement fulgurant des AFL doit beaucoup à cette tradition de « résistance »**. La quasi-totalité des grandes organisations laïques ont soutenu cette entreprise : FEN, SNI, FOL, Francas, CGT, CGT-FO, FCPE et francs-maçons.

Les AFL de Dordogne ont toujours défendu le principe de la **représentation proportionnelle** au conseil d'administration de l'institution familiale, celui de la participation ouverte aux commissions et celui de la responsabilité majoritaire dans les fonctions de présidence, secrétaire et trésorier. **L'assemblée générale de l'UDAF devient un lieu de rencontre et de débat reconnu des pouvoirs publics.**

Les AFL développent de puissants réseaux d'entraide et de soutien. **Par exemple, elles achèteront dès les années 50 les premières machines à laver qui seront prêtées pour une somme modique aux familles nombreuses.** De nombreuses colonies de vacances et d'activités péri-scolaires sont montées ; une réflexion sur la place de l'enfant dans la société s'élabore. **Lucien Bonnet et Jean March** seront les têtes de proue de ce mouvement. **Lucien Bonnet sera un des fondateurs du CNAFAL.**

Sur le plan familial, en 1945 des chrétiens certes minoritaires, orientés à gauche, issues de la Résistance, créent les **associations familiales ouvrières (AFO)**.

Dès le début des années 1950, l'environnement du mouvement familial est loin d'être figé. De multiples scissions ont lieu au sein du mouvement populaire des familles dans l'élan de « déconfessionnalisation » qui touche les chrétiens « progressistes » et engagés à gauche (PSU notamment), CSF, APF/Syndicales, CSCV, puis CLCV en sont issus. Certains s'éloigneront de l'UNAF, d'autres la quittent, puis reviennent.

Aussi au 9ème congrès de la FCPE en 1955, la question de l'action sociale et familiale est à nouveau débattue. La représentation de la FCPE dans les CAF, dans les bureaux d'aide sociale, dans les caisses des écoles et dans les différentes commissions municipales se pose. **A travers cette question se repose à nouveau la question des associations familiales laïques.** Faut-il entrer dans les associations familiales non

confessionnelles pour que les parents d'élèves soient représentés ou même pour contrebalancer de l'intérieur leurs orientations ? La question est posée mais, en même temps, elle risque de détourner des militants de l'engagement principal au sein de l'école d'où une hésitation.

Même si la FCPE essaie de promouvoir une approche plus globale sur le plan familial, elle constate que, du fait de la place conquise par l'Unaf, elle n'a pas accès aux postes de représentation institutionnels **notamment dans les caisses de sécurité sociale et d'allocation familiale** qui sont un vrai enjeu dans le contexte de l'époque.

En novembre 1956, au conseil d'administration de la FCPE, **le problème des associations familiales est à nouveau posé dans un rapport détaillé, rédigé par Gaston Pernol .**

La conclusion adoptée à l'unanimité est de rassembler tous les laïques pour exiger l'abrogation de l'ordonnance du 3 mars 1945 compte tenu du pouvoir exorbitant qui est octroyé à l'Unaf.

Dès lors, il ne sera plus question de créer un mouvement d'ensemble pour investir l'UNAF ; il faut dire que l'incompatibilité est totale ; les UDAF et l'UNAF sont complètement dominés et verrouillés par les confessionnels qui combattent l'école laïque. De plus, les conceptions de l'enfant sont complètement antinomiques : **Pour les laïques, l'enfant appartient à lui-même et il mérite d'être protégé de tous les préjugés et les dogmatismes. L'éducation publique est là pour l'éclairer et qu'il forge son propre jugement. Pour l'Eglise, l'enfant appartient d'abord à sa famille et l'éducation chrétienne doit conduire au salut de son âme.** La FCPE considère en 1965 que l'UNAF bénéficie d'un privilège exorbitant, du monopole de la représentation des familles auprès des pouvoirs publics alors qu'elle ne représente à ses yeux et, **à juste titre, qu'une minorité.**

Dès lors, il ne sera plus question de créer un mouvement d'ensemble pour investir l'Unaf ; il faut dire que l'incompatibilité est totale ; les Udaf et l'Unaf sont complètement dominés et verrouillés par les confessionnels qui combattent l'école laïque. De plus, les conceptions de l'enfant sont complètement antinomiques : **pour les laïques, l'enfant appartient à lui-même et il mérite d'être protégé de tous les préjugés et les dogmatismes. L'éducation publique est là pour l'éclairer et qu'il forge son propre jugement. Pour l'Eglise, l'enfant appartient d'abord à sa famille et l'éducation chrétienne doit conduire au salut de son âme.** La FCPE considère en 1965, que l'Unaf bénéficie d'un privilège considérable, du monopole de la représentation des familles auprès des pouvoirs publics alors qu'elle ne représente à ses yeux et, **à juste titre, qu'une minorité.**

Mais ici ou là, dans le Cher, la Nièvre, la Dordogne, la Marne, en région parisienne, des militants proches ou issus de la Ligue de l'Enseignement, des Francas, de la FCPE, ne renoncent pas à prendre pied dans le mouvement familial. **André Fortané, Président de la FOL 93 dans les années 1960, Maurice Piffard Président de la FCPE 58 et Lucien Bonnet qui expérimente en Dordogne depuis une dizaine d'années, le levier d'action formidable que peut être une Udaf laïque sont ceux qui pensent à un regroupement des forces dans un mouvement familial.**

Lancement du CNAFAL :

Préparé par de multiples contacts tout au long de l'année 1966 notamment en région parisienne, le CNAFAL est officiellement fondé le 6 Août 1967. Le siège social est déclaré au siège de la Ligue de l'Enseignement à Paris. Le Président en est Maurice Piffard de la Nièvre. Le secrétaire général Lucien Bonnet de la Dordogne.

Le CNAFAL affiche d'entrée de jeu des options socialistes, et son souci d'intervenir au niveau des préoccupations concrètes de la vie quotidienne des adultes aussi bien que des enfants. **Un protocole d'accord national visant à conforter le CNAFAL sans empiéter sur les actions de la Ligue est signé le 28 avril 1968. Le CNAFAL se positionne comme « une centrale laïque » en référence au monde syndical mais aussi au mouvement familial catholique qui se déconfessionnalise et qui lui aussi parle de syndicat des familles.**

Cette convergence des positions débouchera sur la **constitution de l'Unof, l'Union des organismes familiaux de progrès social en opposition à l'Unaf, en Novembre 1968 auquel le CNAFAL adhère. Le vent de contestation de mai 1968, touche même l'Unaf dont la rigidité, le passéisme sont identiques depuis des décennies.**

Le CNAFAL a beaucoup espéré pour son développement de l'appui départemental des grandes organisations laïques. **Mais, le mouvement de mai/juin 1968** secoue toute la France ; des remises en cause profondes ont lieu dans le champ sociétal, la **famille est dans l'œil du cyclone** : les rôles traditionnels de l'homme et de la femme sont remis en cause, la question de la liberté sexuelle bouscule la famille patriarcale, l'éducation des enfants mais aussi l'Education nationale où les cours magistraux sont remis en cause. Le discours de lutte des classes revient au premier plan de la scène politique.

Toutes les organisations et associations en sont bousculées et secouées. La conception traditionnelle de la famille est remise en cause par la jeunesse.

Le divorce des organisations de gauche et progressistes avec la famille s'approfondit et rend suspects les mouvements familiaux. De ce fait, les grandes organisations laïques vont manifester sinon de l'attentisme, du moins de la circonspection à frapper à la porte de l'UNAF. **D'autant que les combats laïques vont se déplacer vers les mouvements féministes, pour le droit à la contraception et à l'avortement pour l'égalité hommes et femmes via le planning familial, le MLF puis le MLAC...**

Le CNAFAL à l'occasion de la crise de mai et juin 1968 se rapproche alors de la CSF en vue d'une collaboration. Les premiers contacts s'élargissent alors à la **Fédération de l'Entraide aux Familles Ouvrières (Président Roland Lebel, qui sera un des fondateurs du CNAFAL)** et à la Confédération Nationale des Associations Populaires Familiales.

En novembre 1968 l'UNOF est créée entre ces 4 organisations et une déclaration est rédigée qui stipule :

« La représentation officielle accordée à l'Unafne peut être acceptable puisqu'elle ne permet pas la libre expression des différents groupes sociaux que composent les familles du pays.

- ✓ ***Nul ne peut prétendre, actuellement, représenter seul toutes les familles et parler en leur nom. L'application qui a été faite de l'Ordonnance du 3 mars 1945 a ignoré fondamentalement une authentique expression des organisations familiales de progrès social***
- ✓ ***A la définition légale et restrictive de la famille définie par l'Ordonnance du 3 mars 1945, doit être substitué un cadre juridique nouveau reconnaissant le caractère de permanence de toutes les réalités familiales quelle qu'en soit la situation ou la composition.***
- ✓ ***Le droit de vote individuel, dans les associations familiales, comme pour les élections sociales, doit être reconnu aux mères de famille, à égalité de droit parental.***
- ✓ ***Le vote familial dans l'Institution, parce que anti-démocratique et paternaliste, doit être supprimé."***

La CSF oubliera cet engagement.

Pendant l'année 1969, la réflexion s'approfondit, un consensus général se dégage qui permet d'organiser en **janvier 1970** des Assises Nationales communes..

L'idée est de constituer un véritable mouvement unitaire ouvert à tous les courants de pensée, se réclamant du socialisme.

En janvier 1970, les premières assises nationales se déroulent à Paris sur le thème du revenu socio-familial et de l'évolution des lois sociales. **Cette proposition de tenue d'assises nationales est une initiative du CNAFAL qui date de 1967 et qui se concrétise 3 ans après à force d'obstination et de persévérance.** La Ligue de l'Enseignement apporte un plein soutien à ces assises. **Pour le CNAFAL, c'est une reconnaissance de son existence et de sa place dans la configuration des mouvements familiaux :**

Ces assises doivent à la fois permettre de confronter nos points de vue, dégager la doctrine de notre action proposer une politique sociale de progrès. Mais aussi et surtout de préparer pour le pays l'organisation familiale de progrès social d'un type nouveau unissant tous les courants de pensées. »

L'Unof veut concurrencer l'Unaf et veut gagner une « reconnaissance » à gauche mais aussi auprès des pouvoirs publics. **A terme, la représentativité de l'Unaf pourrait être remise en cause.** Mais au-delà de l'aspect stratégique qu'il peut y avoir à contester l'Unaf, il y a une convergence importante et une aspiration qui porte en germe un syndicalisme d'un nouveau type.

Lucien BONNET, en 1986 adresse un courrier à **Marcel VIOT**, leader historique de la CSF qui vient de participer à un ouvrage de commémoration, 10 ans après la mort de **Louis ALVERGNAT**, fondateur de la CSF, leader historique des AFO : en voici un extrait :

*La rencontre historique entre le **mouvement social chrétien** et le **mouvement social laïque** s'est probablement faite par le compagnonnage entre des Militants du refus, entre des non-orthodoxes, entre ceux qui n'avaient rien à gagner, sauf ce qui est essentiel, de rester eux-mêmes....*

*...Le respect de mouvement à mouvement implique l'affirmation des **identités propres à chacun et l'acceptation de nos propres évolutions** qui nous auraient permis d'aller plus profondément et plus loin ensemble...*

On le voit, le contenu de cette lettre dénote un mouvement de fond en marge des partis et des syndicats traditionnels.

Des « passerelles » s'effectuent entre tous ces militants issus du CNAFAL, de la CNAPF, de la CSF, mais aussi des GAM (groupe d'action municipale) de Vie Nouvelle, de Témoignage Chrétien, Chrétiens pour le socialisme. Une déclaration commune sera signée à l'automne 1975, intitulée « pour une société socialiste.

Justice sociale pour les familles des travailleurs et pour l'avènement d'une autre société, être acteur dans l'évolution de la société pour en faire vraiment une construction démocratique, tel est le fil conducteur qui rassemble ces hommes en provenance d'univers différents, que l'émancipation de l'homme et de la femme guide.

On comprend qu'à cette époque, l'affrontement avec l'Unaf est total.

Il ne pouvait y avoir que convergence entre les laïques et la CSF. Avec le recul historique, une chance de construire un pôle majoritaire progressiste sera gâchée, **quand à partir de 1983, la CSF sombre dans un opportunisme de recherche du pouvoir.**

L'Unof sombrera de la rivalité entre la CSF et les APF syndicales, dont une grande partie refuse de réintégrer l'Unaf, même après la réforme de 1975. Cette réforme institutionnelle ouvre beaucoup plus le jeu : en effet **les mouvements familiaux sont membres constituants des unions au même titre que les associations locales et que les unions départementales. Le conseil d'administration comptera à parts égales des administrateurs élus par les mouvements et des administrateurs élus par l'assemblée générale, alors qu'auparavant, tous étaient désignés ou cooptés..**

Ainsi 30 ans après, une vieille revendication des Associations Familiales Ouvrières était en partie satisfaite par un déverrouillage de l'institution et un début d'avancée démocratique par l'élection en Assemblée Générale. Il est vrai que la menace de l'UNOF regroupant l'ensemble des forces de la gauche progressiste avait sonné comme un signal d'alerte. L'irruption du CNAFAL avait contribué à changer la donne.

D'autant que, depuis 1945, la conception que l'on se faisait de la famille avait changé dans l'ensemble du pays : dès lors, prennent place et sont reconnues dans les associations familiales, les familles fondées sur un simple lien de filiation, les couples sans enfant, les personnes physiques ayant charge légale ou charge effective et permanente d'enfant.

La porte est ouverte aux familles monoparentales alors stigmatisées par la frange la plus conservatrice de l'UNAF . La loi du 11 juillet 1975 donne à l'UNAF la représentation des familles étrangères.

La réforme de 1975 a valeur de signal pour le CNAFAL qui ne s'était pas posé la question de l'agrément par l'Unaf et donc de son entrée dans l'institution. Le CNAFAL avait misé sur l'Unof. On peut s'interroger sur l'effet de levier qu'a été l'Unof pour un mouvement comme la CSF qui a fait le choix d'être à l'intérieur de l'institution et des discussions qui ont pu avoir lieu entre 1974 et 1975 à l'intérieur de l'institution, car c'est unilatéralement que la CSF rejoint l'Unaf.

Néanmoins le CNAFAL laisse la liberté aux AFL de décider librement de leur adhésion dans les Udaf. Le choix était déjà effectué pour la Dordogne.

Le CNAFAL, à partir de 1975, reconsidère sa position et déclare vouloir étudier « la nouvelle donne ».

Le CNAFAL est toujours une organisation en construction et malgré tout fragile. La fin de l'UNOF signe la fin d'un espoir.

D'autant qu'à la même période **Maurice PIFFARD, premier président du CNAFAL** et figure historique du monde laïque sur sa région Bourgogne connaît de graves problèmes de santé qui le conduisent, en octobre 1972, à démissionner de la présidence du CNAFAL ainsi que de la présidence départementale de la FCPE et du Cdal.

Lucien BONNET est amené provisoirement à assumer la présidence du CNAFAL.

Il écrit en ces termes à Maurice PIFFARD le 7 novembre 1972 :

« Entreprise fragile mais combien nécessaire, le CNAFAL continue dans le plus grand dénuement : pas d'argent, pas de soutien sérieux des grandes associations laïques, pas de permanent. Ce sont là les raisons dont chacune expliquerait que nous renoncions ; le noyau solide a décidé de poursuivre cette tâche impossible... »

Le CNAFAL traverse dès lors une période d'incertitudes. Le CNAFAL repose très clairement sur une poignée de militants dévoués, énergiques, qui financent sur leurs propres deniers le fonctionnement du CNAFAL.

Tous sont de fortes personnalités qui marqueront le mouvement.

Leurs réflexions dans le champ familial, dans le champ laïque et dans le champ social sont novatrices.

La plupart ont été résistants et c'est un ciment important qui les unit avec, au-delà l'esprit de refonte de l'état républicain laïque et social issu du Conseil National de la Résistance, en particulier l'esprit mutualiste et le combat pour une sécurité sociale ouverte à tous et couvrant la plupart des risques liés aux aléas de la vie.

Leur réflexion sur la politique familiale s'inscrit en droite ligne dans une philosophie de cet acquis politique.

Cela explique aussi avec quelle évidence pour ses fondateurs s'impose l'idée « **du salaire social à l'enfant, préfiguration du revenu social garanti** » et l'idée « **d'un puissant mouvement syndical des consommateurs** » opposé au pouvoir du capital.

Dès 1974 les grands axes d'une plateforme d'action sont adoptés en assemblée générale qui restent toujours d'actualité :

POLITIQUE FAMILIALE DES REVENUS

1. *Le CNAFAL récuse toute politique d'inspiration nataliste, ou toute politique qui entendrait favoriser une conception de la solidarité familiale héritée du passé. La solidarité familiale ne peut reposer que sur le libre consentement de chacun, s'appuyant sur d'égales possibilités d'expression et d'épanouissement. Une politique familiale doit répondre aux besoins des divers constituants de la famille, et fonder la dignité de chacun.*

2. **Dans ce sens, l'enfant (le jeune non productif, en général) doit être considéré comme un sujet de droit, tout comme un travailleur, un citoyen et une personne en formation. Ainsi, et pour l'essentiel, les prestations « familiales » doivent être reconverties en « salaires sociaux » à l'enfant (au jeune non productif, en général) sans aucune distinction entre les bénéficiaires. C'est au niveau de la fiscalité que les différences de revenus familiaux doivent être prises en compte.**

De la même manière, toute personne non productive (handicapés, invalides, malades, personnes âgées, etc.) ne doit pas être à la charge des familles, mais à la charge de la collectivité solidaire. Dans tous les cas et dans toute la mesure où il ne peut pas y avoir un salaire professionnel, il doit y avoir un salaire social.

Dans ce cadre, les obligations du parent au foyer, provenant exclusivement de la charge de travail imposée par l'aide aux non productifs, les salaires sociaux de ces derniers doivent être suffisants pour rémunérer, le cas échéant, le travail domestique. Ainsi, et ainsi seulement, la femme peut librement choisir entre le foyer et la vie professionnelle (ou un mélange des deux), soit qu'elle choisisse d'assumer elle-même le travail domestique, soit qu'elle puisse en assumer la charge financière, l'ensemble des salaires sociaux et professionnels permettant, dans tous les cas, l'une et l'autre solution.

3. **Les revenus familiaux ne se limitent pas aux salaires et prestations. Ils englobent l'utilisation (plus ou moins gratuite et accessible), des équipements collectifs et des services publics. En effet, ils tendent à « socialiser » la vie et ses activités d'usage, alors que le capitalisme, à travers une mercantilisation généralisée, tend à individualiser l'acheteur et le consommateur en les sérialisant et en les isolant.**

Cette orientation privilégiée vers les équipements et les services collectifs appelle évidemment une coordination et une planification. Elle ne peut se traduire que dans la création de Services publics ou d'Offices, où les usagers et leurs organisations exerceraient pleinement leur responsabilité de concepteur, de gestionnaire et d'animateur, en concertation avec les autres partenaires intéressés.

POLITIQUE FAMILIALE RELATIONNELLE

Dans le cadre de la famille, comme partout ailleurs, le CNAFAL remet en cause les hiérarchies et les relations d'autorité qui n'expriment pas un partage de tâches accepté, et révisable.

Il combat donc les Statuts patriarcaux de l'enfant et de la femme ou des non productifs, au plan de la législation et des droits réglementaires, mais aussi au plan des mœurs.

Il attache une particulière importance aux problèmes de la sexualité et de la procréation, parce qu'ils constituent l'héritage des vieilles oppressions et un des obstacles essentiels à l'établissement de nouveaux rapports sociaux.

Le CNAFAL se prononce pour une information et une éducation sexuelles libérées des tabous hypocrites et pour une pratique de la contraception et de l'avortement libérée des pressions économiques, juridiques et morales de toutes espèces.

CADRE DE VIE

Les axes d'intervention sur le cadre de vie peuvent être ainsi définis :

1. *Maîtriser les phénomènes d'urbanisation.*

2. *Donner aux usagers la possibilité d'intervenir dans la conception, la gestion et l'animation de ce cadre.*
3. *Soustraire à la spéculation du marché les éléments principaux de ce cadre (les sols à urbaniser, les logements bénéficiant d'une aide de l'Etat).*
4. *Réglementer le marché de la location.*

TRANSPORTS

L'orientation majeure en ce domaine c'est la priorité absolue aux transports en commun, pour échapper aux blocages et aux nuisances provoquées par le développement inconsidéré de l'automobile individuelle.

SANTE

La santé étant définie comme un droit, l'appareil de production de soins doit échapper à l'économie du profit. Les professions médicales et pharmaceutiques doivent donc se structurer dans un nouveau Statut. La prévention, les soins et l'action socio-médicale doivent être organisés dans un service public, sous le contrôle des usagers : ce qui suppose l'abrogation des Ordonnances de 1967 réformant la Sécurité Sociale et un processus de socialisation des activités hospitalières et médicales, dans une perspective de gratuité complète des soins et de la prévention.

L'ECOLE

L'école est un instrument actif de reproduction de la société. Elle n'est facteur d'émancipation que dans les limites admises par les intérêts capitalistes.

Le CNAFAL ne se satisfait donc pas d'une simple politique de « démocratisation » qui ne changerait rien aux mécanismes de production de la division sociale et qui attendrait de la transformation de la société toutes les solutions. L'école doit être un terrain de luttes, où les deux forces actives de rénovation, en rupture avec les objectifs du capitalisme, sont les enseignés et les travailleurs (en tant que tels), les enseignants étant des travailleurs parmi les travailleurs et non une classe à part investie de la responsabilité majeure et sans contrôle sur le terrain de la Formation.

C'est donc dans ce cadre et dans cette perspective que doit s'insérer toute « réforme » scolaire – qu'elle soit de nature défensive (contre le développement de l'enseignement privé – contre l'emprise patronale – contre la sélection largement héréditaire – contre le conditionnement aux valeurs capitalistes) – ou de nature révolutionnaire (pour le pouvoir des élèves et des travailleurs – y compris les enseignants – dans l'école – pour une nouvelle culture).

Ce document ouvre le débat entre tous ceux – déjà membres d'Associations Familiales Laïques ou non qui estiment que : les Militants Laïques issus des organisations laïques traditionnelles – des partis se référant à la laïcité – de formations d'origines très diverses ont à être présents et dynamiques sur le terrain des luttes auxquelles chaque jour les familles de travailleurs sont confrontées.

Le Président

Lucien BONNET

A travers ces textes c'est le socle idéologique du CNAFAL qui prend forme et qui ne cessera de s'affiner et de s'affirmer au cours des 10 années suivantes.

Pour l'heure (1975 – 1977) le décollage du CNAFAL est lent et difficile

Il est clair que pour ses fondateurs, le CNAFAL doit trouver un second souffle et franchir une nouvelle étape.

La réforme de l'Unaf par la loi du 11 juillet 1975 complétée par le décret du 26 mars 1976 ouvre une perspective.

Le déclic, l'élément déterminant sera le vote unanime du parlement portant le prélèvement sur le montant des prestations familiales légales servies par les régimes de sécurité sociale dit fonds spécial de 0,03 % à 0,07 %. **Pour le CNAFAL, ce dernier vote a pris valeur d'une reconnaissance explicite, générale et consensuelle de l'UNAF.**

En 1976, statutairement une nouvelle répartition des postes de responsable s'effectue qui va enclencher une demande d'agrément du CNAFAL auprès de l'UNAF, **le fonds spécial entraînant aussi des ressources stables pour les associations familiales.**

Afin de préparer la procédure d'agrément auprès de l'Unaf, l'assemblée générale du 25 juin 1975 pointe les points faibles et les points forts du CNAFAL

Toujours en juin 1976, un contact prudent est établi avec l'UNAF. Le CNAFAL indique qu'il souhaite être associé aux débats, aux commissions, assister à l'Assemblée Générale annuelle et assister à titre consultatif au Conseil d'Administration de l'UNAF. Le CNAFAL, après cette « phase d'observation », ne s'interdit pas de solliciter un agrément à part entière en qualité d'association familiale à but général.

Le 21 août 1967, le CNAFAL avait quand même pris soin d'alerter le président de l'UNAF de sa création et de son existence, indiquant « que le mouvement mettait à l'étude les rapports avec les autres mouvements familiaux et l'Unaf ».

Le 13 septembre 1976, la demande d'agrément à l'Unaf est officialisée.

Le 15 janvier 1977, le CA reconnaît le CNAFAL comme groupement à but général. Roger Burnel, nouveau Président de l'UNAF depuis 2 ans, « pèsera » de tout son poids pour faire agréer le CNAFAL, contre l'hostilité des AFC et de la FFF.

Dès lors, dans les départements, les associations familiales de base peuvent demander leur agrément aux Udaf.

Il ne faudra pas moins de 2 ans d'échanges et d'allers et retours pour concrétiser cet agrément et l'obstination forcenée d'André Fortané et de Françoise Gros avec l'aide de Roland Lebel, administrateur à l'Unafreprésentant la CNAF.

En effet, les demandes d'agrément auprès des UDAF « passent mal ». Les laïques ne sont pas les bienvenus !

Aussi, dès le 21 août 1978, André Fortané demande l'agrément de plein droit.

<p>Le CA de l'UNAF du 13 janvier 1979 par 22 voix pour et 7 abstentions se prononce en faveur de l'agrément du CNAFAL comme mouvement à recrutement général.</p>

Mais la bataille de l'insertion du CNAFAL ne fait que commencer.

André Fortané remonte au créneau et interpelle le président Burnel le 12 mars 1979 :

« Par lettre du 15 janvier, vous nous informiez que le CNAFAL était agréé par l'UNAF comme mouvement familial à recrutement général. Nous croyons comprendre que la représentation du CNAFAL au CA de l'UNAF pose problème et que la question a été renvoyée à la Conférence des Mouvements.

*Ce dernier s'est réuni le 5 mars et n'a pas abordé ce débat. Il ne se réunit maintenant que le 21 mai prochain. **Ainsi, quatre mois après notre agrément, nous serions le seul mouvement agréé de notre type à ne pas participer aux travaux des Instances dirigeantes de l'Institution.***

*Nous vous rappelons que, lorsque nous étions un mouvement « associé » et que nous nous plaignions de n'être pas suffisamment informés et consultés, il nous a souvent été dit que cela tenait à **notre qualité particulière d'associé.***

Nous vous rappelons les termes de notre lettre du 21/10/1979, demandant l'agrément de notre Mouvement comme « adhérent » et soulignant notre intention de vérifier si les difficultés (de participation aux travaux de l'UNAF) pouvaient disparaître pour une association « adhérente ».

*Pour l'instant, nous constatons qu'un Mouvement familial laïque a bien du mal à obtenir le même traitement que tous les autres mouvements familiaux de son espèce. **Nous souhaitons, en attendant la régularisation de cette situation, que le pouvoir statutaire présidentiel soit utilisé pour inviter un représentant du CNAFAL à toutes les séances du CA de l'UNAF.** Nous espérons que vous voudrez bien répondre positivement à notre requête. »*

Le CA de l'Unaf du 16 mars 1979 réexamine la requête d'André Fortané. Le Président Burnel constate que 12 sièges sont réservés aux représentants des mouvements familiaux à but général et qu'il appartient à la conférence des mouvements de trancher cette question de la place du CNAFAL, dont l'arrivée continue à faire peur.

Pour les rassurer, Roland Lebel qui siège au titre de la Cnaf, fait remarquer que l'article 4 des statuts prévoit l'exclusion en cas de manquement grave, ce qui veut dire qu'aucun agrément n'est jamais définitif. Pourtant, 6 mouvements familiaux à but général sont, à cette époque, agréés et chacun d'entre eux dispose de droit de 2 administrateurs au niveau national. Il y a là, à refuser la présence du CNAFAL, une contradiction majeure.

Ce n'est que le **24 septembre 1979** que la conférence nationale des mouvements familiaux admet le principe d'une représentation directe du CNAFAL au conseil d'administration de l'Unaf et lui demande de désigner un administrateur.

Le Président de la conférence des mouvements, Mr Morel, effectue la proposition suivante : le mouvement à recrutement général numériquement le moins important cèderait un siège au CNAFAL. Il s'agit des associations familiales protestantes dont le 2ème représentant était régulièrement absent.

Le représentant de la CSF, Mr Jacquet, émet des réserves en indiquant que l'agrément comme mouvement à but général ne donne pas droit ipso-facto à un siège. **Comprenne, qui pourra, cette position... Le Président MOREL estime, pour sa part, que le CNAFAL a un droit à être représenté au CA de l'Unaf.** Incontestablement, dans cette affaire le Président de l'UNAF, **Roger Burnel**, a pesé de ses influences pour

faire avancer le dossier. **Il ne lui déplaisait pas de faire progresser le pluralisme à l'Unaf, dans un souci de meilleure représentativité.**

Une étape décisive est dès lors franchie.

André Fortané élu Président du CNAFAL le 7 mars 1979 est chargé de le représenter au conseil d'administration de l'Unaf.

L'insertion du CNAFAL dans le mouvement familial

Dès l'agrément obtenu, tout au long de l'année 1980, les responsables nationaux et en particulier **André Fortané**, se jettent dans une vaste campagne de prospection et d'adhésion avec 2 types de réunions : des rencontres avec les représentants des grandes organisations laïques pour présenter le CNAFAL, expliquer ce qu'est l'Unaf et la nécessité pour les militants laïques de s'investir dans le champ de l'action sociale et familiale, les rapports de force en présence entre les mouvement familiaux à but général.

Pour « motiver » les militants André Fortané, dresse la liste de toutes les représentations locales et départementales auprès desquelles les Udaf sont représentées. La création de services visant à « fixer » les militants est également annoncée à partir de 1981, comme le service assurances. Une convention est signée avec la Smacl, qui permet aux adhérents du CNAFAL de bénéficier de tarifs privilégiés, y compris pour leur famille. Cette convention permet aussi aux CDAFAL qui le souhaitent, moyennant une « rétribution » de leur prestation de services, de « placer » les assurances et les produits de la Smacl. Sur le même principe, un secteur Vacances Loisirs Tourisme est constitué par convention avec les organisations laïques amies.

De même, une coopérative d'approvisionnement est créée en 1981 : « Laïcoop » dont la cheville ouvrière sera **Jean-Michel Penas**. Un service juridique est à l'étude sur le secteur consommation, qui démarre véritablement à partir de 1981-1982 et dont l'initiatrice est **Erika Wahl**. Il est envisagé aussi des conventions avec les banques mutualistes et la CAMIF pour offrir des conditions de crédit avantageuses aux adhérents du CNAFAL.

Les premières brochures thématiques commencent à circuler.

Petit à petit, des AFL vont émerger et se spécialiser sur un, deux, ou trois axes. Erika Wahl lance le secteur consommation. Le rythme des recrutements est lent car de nombreux militants sont engagés dans d'autres organisations politiques, syndicales, mouvements d'éducation populaire qui sont tous accaparés vers la convergence de l'Union de la Gauche et des campagnes électorales qui se profilent avec l'horizon 1981.

La préparation d'un numéro 1 de Familles Laïques en **février 1981** à la veille des élections présidentielles, marque une étape importante en terme de communication.

A cette occasion, le **CNAFAL** lance, toujours dans l'esprit « Union de la Gauche », **une plate-forme complète de revendications et de propositions « pour une politique sociale familiale de progrès » avec la CSF et le Comité National des Associations Populaires Familiales Syndicales**, qui est publiée dans ce même numéro.

Sollicité avant le 1^{er} tour des Présidentielles de prendre parti pour un candidat de la gauche, le CNAFAL, compte tenu de l'origine diverse de ses militants parmi lesquels on retrouve tout l'arc de la gauche (MRG, PS, PC, PSU) et la diversité des mouvements laïques, se refuse à lancer un appel au 1^{er} tour

Sans ambiguïté aucune, cet appel aura lieu en faveur de François Mitterrand dès le lendemain du 1^{er} tour. Il sera repris dans la presse écrite et figurera **dans l'émission télévisée du candidat.**

De même, aux élections législatives, **le CNAFAL se prononcera pour le vote à gauche, pour la discipline de vote à gauche et pour un gouvernement d'Union de la gauche.**

L'arrivée de la gauche au pouvoir représente pour les responsables du CNAFAL un immense espoir, à la fois pour surmonter la crise économique, politique et sociale qui s'est développée lors du précédent septennat, mais aussi, estiment-ils, une chance pour le CNAFAL de se développer.

A la mi-1981, le **CNAFAL est structuré dans 30 départements.** Un tiers d'entre eux ont obtenu l'agrément de leur Udaf et 10 départements ont des représentants dans les CA des Udaf. L'arrivée des laïques est l'objet de tracasseries administratives et de mesures de retardement pour les agréer ; certaines mettront plus de 2 ans avant d'entrer à l'Udaf.

Les contacts et les appels du pied aux autres organisations laïques ne sont pas toujours suivis d'effet et en tous cas pas à la mesure de l'énergie déployée ni à la multiplicité des déplacements et des contacts même si, ici ou là, des individualités sont séduites par le CNAFAL. **Philippe Benassaya**, vice-président de la Licra Conseiller PS de Paris et **Nicole Morichaud**, Conseillère Générale de la région parisienne, appuieront le mouvement. Le Parti socialiste alertera ses délégués départementaux à la vie associative de l'existence du CNAFAL. Mais des militants et des responsables sont déjà engagés dans le champ de l'action familiale et sociale auprès de la CSF et de la CSCV.

Il n'est donc pas question de les débaucher.

A partir du mois de juin 1981, le CNAFAL va investir les ministères toujours afin d'offrir une alternative au conservatisme de l'Unaf. **Jacques FOURNIER** secrétaire général de l'Elysée, débloquera en faveur du CNAFAL, des agréments sur différents ministères. Le CNAFAL participera à la commission de concertation paritaire mettant au point la **future loi Quillot**, entrera au **Conseil National de la Consommation** et Catherine **LALUMIERE** fera en sorte de reconnaître le CNAFAL comme interlocuteur dans le domaine de la consommation.

1982 va voir la relance de la question laïque et de la laïcité scolaire :

Le programme commun de la gauche a prévu la création d'un « **grand service public, unifié et laïque de l'Education nationale** ».

Si le principe de la nationalisation des « établissements privés, qu'ils soient patronaux, à but lucratif ou confessionnels, percevant des fonds publics est posé, cette mise en place du service public de l'Education nationale devra être négociée sans esprit de revanche, ni spoliation, ni monopole, est-il écrit dans le texte de l'accord.

Les tenants de l'enseignement privé, dès juin 1981, préparent la mobilisation et profèrent déjà des déclarations de guerre.

Le Cnal lance alors l'idée d'une célébration massive du **centenaire des lois laïques.**

Le 4 février 1982, le congrès d'Avignon de la Fédération de l'Education Nationale rappelle les engagements de la gauche sur la nationalisation de l'enseignement privé.

La tension s'accroît dans le pays d'autant qu'**Alain Savary** engage, dès janvier 1982, des négociations séparées avec d'un côté le Cnal et de l'autre le Cnec (Comité National de l'Enseignement Catholique). Un premier projet se heurte au refus du Cnec. Un deuxième projet entraîne le refus du Cnal. Le gouvernement prépare alors une troisième mouture sous sa responsabilité tout en continuant ses consultations. Ainsi, il laisse « pourrir » la situation.

Dans ce contexte, le souci du CNAFAL **est d'exister au milieu des grandes organisations laïques et de se faire reconnaître.**

Le CNAFAL sera de tous les rassemblements régionaux ou nationaux lancés par le Cnal. En même temps, dès le début de l'année 1982, il souhaite **être partenaire à part entière et, avec insistance, il se manifeste auprès des grandes organisations laïques.**

Le CNAFAL publie rapidement ses positions sur la question scolaire et appelle tous les militants laïques à le rejoindre.

Le Cnal appelle toutes les organisations laïques à soutenir son initiative d'organiser une commémoration de la loi du 29 mars 1882 instituant l'obligation scolaire de 6 à 13 ans et la laïcité de l'enseignement.

La manifestation est fixée au 9 mai 1982. Elle rassemblera plus de 300 000 personnes.

C'est au cours de cette période que, dès la fin de 1981, des contacts rapprochés **ont lieu entre le CNAFAL et 2 responsables nationaux de la FCPE, Michelet et Urrutia**, tous deux adhérents du CNAFAL à titre personnel. L'importance pour les parents d'élèves des aides à la famille et des aides au logement est telle que la FCPE est conduite à s'intéresser aux différents aspects de la politique familiale. Une sensibilisation sur ces aspects est en cours au sein du CA de la FCPE et les encouragements à poursuivre le développement du CNAFAL ne manquent pas.

Sur le plan interne, le CNAFAL commence à se développer et bénéficie de quelques postes aidés (Fonjep) ce qui lui permet d'avoir un permanent à Paris, un permanent à Montpellier et un à Toulouse. Quatre commissions thématiques se réunissent régulièrement, se hissent à la hauteur des commissions nationales de l'Unaf avec la commission éducation (Lore Valéry), commission santé (R. Lebel – N. Hily), commission habitat (Jean-Marie Bonnemayre), commission consommation (N. Morrichaud et P. Cuny).

Fin 1982, un local est attribué au CNAFAL, 4 rue Giffard à Paris. Le Ministère de la consommation débloque une subvention de 170 000 francs. Le CNAFAL investit les boîtes postales 5000, les opérations « éducation du jeune consommateur », les CTCRC qui se montent petit à petit. Les bulletins trimestriels « **Action familiale Laïque** » sortent régulièrement avec des dossiers analysés.

Une délégation générale est constituée au sein du bureau, chargée chaque semaine d'administrer le CNAFAL et de statuer sur l'ensemble des tâches de l'heure. Sorte de triumvirat, elle est constituée de **André Fortané, Louis Bonnet, D. Bennassaya.**

La loi-programme de 1983 présentée au Parlement va donner l'occasion au CNAFAL, à l'intérieur et à l'extérieur de l'UNAF, de rappeler ses positions :

- Aucune approbation d'une politique nataliste mais accord pour prendre en compte la situation particulière des familles nombreuses dans le cadre **d'une politique d'accueil de tous les enfants.**

- Maintien d'un pluri-financement des prestations familiales afin d'assurer la sécurité du financement pour un programme de développement de la couverture du coût de l'enfant.

Roger Labrusse et Hervé Salaun, ancien Vice-Président national de la FCPE, déjà membres du CA national **entrent à la délégation générale.**

Fin 1983, le Cnal resserre ses liens avec le CNAFAL suite à la participation « active et disciplinée » aux sept manifestations régionales organisées au cours des derniers mois. **Michel Bouchareissas, Président du Cnal salue en forme de « reconnaissance » la mobilisation du CNAFAL.**

Sur le plan interne, le développement avance dans certains départements mais recule dans d'autres, ils se lassent de l'inertie rencontrée dans les UDAF conservatrices.

L'évolution est donc lente, pour ne pas dire stagnante même si le nombre et la qualité des cadres militants sont en progression.

Début 1984, le CNAFAL se trouvera doté de trois nouveaux permanents, l'un d'eux sera basé à Périgueux.

Fin 1983, **Roger Labrusse** succède à Lore Valéry à la commission Education et **Roland Lebel**, tout en étant à la disposition du CNAFAL, souhaite être moins « investi ».

A l'intérieur de l'Unaf, la question scolaire entraîne une prise de distance avec les APF/ syndicales qui, de plus en plus, se range sur les positions dominantes de l'Unaf mais aussi avec la CSF qui choisit les positions de l'école confessionnelle.

Faire sa place à l'Unaf ne va pas de soi. Ainsi en septembre 1983, une série de votes importants a lieu pour désigner un représentant national de l'Unaf aux CA de la Cnav (Caisse nationale d'assurance vieillesse), à la Cnam (Caisse nationale d'assurance maladie) et à la Cnaf.

Le CNAFAL présente des candidats partout. **Seul, André Fortané à la Cnav fait jeu égal avec les autres candidats et arrive à égalité de voix avec le candidat des APF / syndicales (13 voix à 13).** Burnel fait alors voter en séance le principe d'accorder la préférence au candidat le plus jeune. Un deuxième tour est organisé et la candidate des APF/ syndicales est alors élue par 18 voix sur 7.

André Fortané quittera la séance en protestant sur le fait que l'UNAF doit représenter toutes les familles dans leur diversité. **Le combat pour une juste répartition des représentations sera, tant au niveau national que local, un combat de longue haleine et toujours d'actualité.** Au niveau national, les « grandes organisations » FFF, CSF, AFR, APF/S et AFC, se répartissent les sièges plus ou moins à l'amiable.

De même, André Fortané protestera énergiquement sur la prise de position de Roger Burnel au nom de l'unaf en faveur de l'enseignement privé.

Sur le plan interne, des premières tensions apparaissent liées à la fois à la politique économique du gouvernement socialiste en 1983 et l'attitude de François Mitterrand et de quelques socialistes qui esquissent un compromis avec le camp catholique sur la question scolaire. **Le Président de la République se rend à la mi-1983 à Tarbes pour rencontrer le pape, ce qui provoque des remous dans la plupart des cercles laïques.** Des interrogations commencent à se faire jour au CA national.

A nouveau l'année 1984 va être marquée par le combat laïque pour un grand service public, unifié et laïque de l'éducation nationale.

Le Cnal, compte tenu des ambiguïtés de plus en plus grandes du projet Savary qui envisage l'intégration du secteur privé, tout en conservant aux établissements confessionnels leur caractère propre, continue à mobiliser, d'autant que des députés socialistes et laïques font connaître de plus en plus leur opposition à ce projet.

Le 25 avril 1984, dans tous les départements, de grandes manifestations ont lieu ; mais déjà les tergiversations des deux années précédentes ont fissuré le camp laïque entre ceux qui réclament la nationalisation pure et simple pour effacer les lois anti-laïques adoptées après guerre et ceux qui se contentent d'afficher « à établissements publics, fonds publics », « à établissements privés, fonds privés ».

Le 4 mai, le Cnal remet au Président de la République un appel solennel qui « *affirme que, seule une école laïque qui rassemble tous les jeunes, sans distinction, peut devenir pour tous, l'école de liberté et de la tolérance* ».

Le 24 juin, en réponse à cette pétition à l'appel des dirigeants de l'enseignement catholique, des associations confessionnelles avec le concours de la hiérarchie ecclésiastique et de toute la droite réunie, une manifestation est organisée à Paris **qui rassemble un million de manifestants. Elle prend une tournure très politique en rêvant d'en découdre avec la gauche, c'est-à-dire de la renverser.**

Le 12 juillet 1984, le Président est contraint de le projet. **C'est une terrible défaite pour les laïques et la gauche : c'est une consécration pour les lois Debré et Guerneur.**

Le Congrès du CNAFAL, à Saint-Astier en Dordogne, en novembre 1984, va marquer une étape importante dans la reconnaissance du CNAFAL par les partenaires laïques, notamment ceux du Cnal.

La plupart des leaders laïques sont présents et en particulier **Michel Bouchareissas**, alors secrétaire général du Cnal, qui prendra acte de la défaite des laïques, marquée dit-il « *par cet enfermement lent et dangereux de la question laïque dans le seul problème scolaire, ce qui était un piège préoccupant renvoyant la question laïque à la périphérie du débat* ».

D'une certaine manière, il reconnaît la pertinence des analyses du CNAFAL.

A la suite du Congrès du CNAFAL de 1984, les organisations du Cnal ayant convenu qu'elles n'envisageaient pas de créer un nouveau mouvement familial dont le moteur aurait pu être la FCPE, décidaient d'apporter leur appui au CNAFAL et de coopérer à son développement. Ils demandaient en contrepartie que soit cooptés au Conseil d'Administration, six de ses membres. A cela s'ajoutait une stratégie qui était de développer, dans une opposition constructive, notre présence au sein de l'Unaf, afin de renforcer notre représentativité pour y modifier les rapports de force. C'est aussi pour cela qu'il fût convenu de rechercher un nouveau Président dans les rangs des organisations du Cnal. André Fortané lui-même participait à cette recherche.

Le camp laïque était sorti profondément ébranlé des événements de l'année 1984. Les militants étaient amers et désespérés.

Au-delà des erreurs stratégiques des uns et des autres à l'intérieur du camp laïque, c'est la laïcité elle-même qui est atteinte, brouillée, source de confusion. Synonyme de liberté, de progrès intellectuel et

social, elle est assimilée par beaucoup au sectarisme, à la fermeture. Etrange renversement de situation, dû à la présence active des catholiques, dits de gauche, à l'intérieur du PS.

Le CNAFAL explique et expliquera sans relâche, parce que c'est le sens de son action, c'est la raison de sa création, c'est sa raison d'être que l'idée laïque depuis ses origines a été portée par le mouvement social, par l'idée d'une vraie démocratie sociale. C'est le combat pour une république laïque, sociale et démocratique. L'éducation n'était que le moyen d'arriver à cet idéal.

A partir des années 1950, la laïcité a été réduite à la seule défense de l'école laïque, à tel point que dans le champ familial et social, le combat pour l'émancipation féminine en sera « oublié ». Toutes les luttes pour la contraception, la loi sur l'IVG ressortent bien d'une séparation avec des normes éthiques et juridiques héritées du catholicisme. L'égalité des droits homme-femme dans le champ familial puis professionnel, politique et social, fait partie du combat laïque pour l'émancipation du genre humain. Pendant 40 ans, le droit s'est laïcisé sans que, mis à part par le CNAFAL, ce soit affiché comme tel.

Même la morale laïque et l'apprentissage civique ont disparu du champ de la mission laïque. Les débats de la bioéthique, au cours des 25 dernières années vont plus se faire entre praticiens, un peu avec les philosophes et les laïques. **Malgré la tentative des cercles Condorcet, leurs travaux, pourtant de qualité, n'ont jamais atteint le grand public. Là aussi, le CNAFAL portera à l'Unaf et à l'extérieur, tout au long des années 1990, la réflexion des laïques inspirée de la philosophie des Lumières, malgré les tentations obscurantistes des uns et des autres.**

Paradoxalement, la défaite de 1984 va aider le CNAFAL dans ses relations avec les grandes organisations laïques.

La première à réagir sera la FCPE. On a déjà vu que **Michelet et Ruben Urrutia** ont entretenu des contacts avec le CNAFAL depuis le début des années 1980.

En septembre 1984, Ruben Urrutia met à profit le contexte nouveau pour publier, dans la presse de la FCPE, un article intitulé « **rester en marge ou s'engager** » : il pose la question de savoir si la FCPE ou ses militants doivent rester en marge des lieux où se dessinent et se décident les grandes orientations de la politique familiale. « *Pourra-t-on laisser longtemps encore l'UNAF et sa majorité actuelle être le porte parole des familles auprès des pouvoirs publics ? La seule prise de conscience du phénomène milite en faveur d'un engagement...* ». Il déplore que les parents d'esprit laïque, par ignorance de l'importance du mouvement familial ou encore en raison d'une surcharge de travail militant, continuent à hésiter à entrer dans les associations familiales.

La question s'était déjà posée en ces termes, entre 1946 et 1949, devant l'afflux des milieux cléricaux appuyés par une grande partie de l'Uaf et du MRP en faveur de l'enseignement privé confessionnel.

Il n'est pas anodin que la question ressurgisse après le retrait du projet Savary.

Sauf que le contexte a évolué. Le CNAFAL existe ; il regroupe entre 10 et 15 000 familles à cette époque-là, et, en tout cas, il fait parler de lui. L'existence de mouvements familiaux déconfessionnalisés (CSF et APF/syndicales) et plutôt progressistes ouvre un peu plus le jeu interne à l'Unaf. Même si les rapports entre la FCPE et la CSF sont exécrationnels. En effet, en 1983, **la CSF a décidé de lancer des listes de parents adhérent à sa confédération dans les conseils d'école.** Evidemment, dans le contexte de la guerre scolaire qui se déroule, la manœuvre est dangereuse à un double titre : faire le jeu de la Peep et faire apparaître la

FCPE trop « sectaire » puisque membre du Cnal. **Personne n'est dupe que les racines catholiques de ce mouvement jouent dans sa décision.** On a vu ses prises de position ambiguës au sein de l'Unaf, puis finalement son ralliement à la position majoritaire de l'unaf. La CSF « habillera » son argument au prétexte que la FCPE s'est embourgeoisée et est composée essentiellement de « cadres » et trop liée aux organisations d'enseignants, alors que ses propres adhérents seraient d'extraction populaire. En 1983 et 1984, elle présentera des listes. Mais, si elles n'ont pas eu de succès, **l'alerte pour la FCPE a sonné et le CNAFAL devient un interlocuteur intéressant, sinon un partenaire d'avenir. Naturellement l'argument de la CSF sur les couches populaires est totalement captieux.**

Du côté du CNAFAL, ses origines laïques n'ont pas suscité non plus un grand élan d'adhésions parmi les parents d'élèves. Il reste du chemin à parcourir

Aussi, tout pousse à un rapprochement de ces deux organisations. **Au congrès de la FCPE de mai 1985**, le secrétaire général, **Jean-Louis Boisanté** « officialisera » en quelque sorte le rapprochement : **« dominé par l'Unaf, le mouvement familial a aussi des positions, tant au niveau du rôle de la famille que de ses prises de position concernant les mœurs, l'école et la société souvent éloignées de nos thèses fondamentales... Consciente de cet état d'esprit, la FCPE, avec l'appui des organisations du Cnal, entend promouvoir le développement du mouvement familial laïque et inciter les parents à s'y engager car son action est complémentaire de la nôtre ».**

Sur le plan interne à l'Unaf, le combat pour la reconnaissance et la légitimité du CNAFAL se poursuit sans concessions de la part d'André Fortané. **Une question essentielle est à l'ordre du jour du CA d'avril 1984. Les candidatures au Conseil économique et social national. Le CA de l'UNAF fait adopter le principe** que sur dix postes de la délégation Unaf au CES, quatre soient dévolus aux mouvements à but général par ordre d'importance, six désignés par l'assemblée générale de l'Unaf. **Le CA de l'UNAF votera pour cette proposition qui tend à éliminer le CNAFAL. La CSF vote pour.**

André Fortané vote contre naturellement et propose **une répartition beaucoup plus juste de sept représentants pour les mouvements à but général** et trois représentants pour l'Unaf. Cette proposition n'est soutenue que par les AFR. Bien évidemment, les 4 premières places vont aller à la **FFF, les AFC, les AFR, et la CSF.** Cette dernière s'étant ralliée aux manifestations en faveur des écoles privées confessionnelles, trouve là sa récompense...

A l'Assemblée Générale de l'Unaf du mois de juin 1984, c'est **Daniel Benasaya** qui portera les couleurs du CNAFAL pour la candidature au CES.

André Fortané repose la question du 2^{ème} administrateur désigné au CA de l'Unaf puisque le CNAFAL est toujours le seul mouvement à but général à n'avoir qu'un siège (avec les protestants, mais c'est de leur fait).

Fin 1984, le CNAFAL, à l'occasion de la Conférence de la Famille et compte tenu du « nouveau climat » qui règne dans les grandes organisations laïques, propose un texte commun de toutes les organisations, qui ont à voir avec le thème retenu : « l'accueil des enfants de 0 à 6 ans ».

Cette déclaration sera signée de la FCPE, la FEN, le SNI-PEGC, la Ligue de l'Enseignement, les DDEN, les FRANCAS, la JPA.

De ces fondements nous déduisons les principes d'une politique :

1. L'enfant doit disposer personnellement, dès sa naissance, de tous les moyens matériels de son développement, quelle que soit son origine familiale. Sur ce plan, le CNAFAL réclame depuis 15 ans l'instauration d'un salaire social à l'enfant qui ferait de lui un citoyen de droit commun.
2. L'enfant a droit à une éducation laïque. Il possède ce droit dans sa famille, aussi bien qu'à l'école ou ailleurs. Les enseignants, les parents, les éducateurs de toute qualité, ont le devoir de respecter ce droit fondamental de l'enfant à partir duquel s'exerce sa liberté.
3. L'Etat se doit de fournir les revenus de base et les équipements publics qui répondent aux droits des enfants en matière de subsistance et d'éducation.

Nous soutenons donc les formules de Service Public, gratuit, laïque et démocratique comme des réponses adaptées aux droits égaux de tous les enfants et au respect de leur personne.

Aucun service privé ne peut assurer une mission d'intérêt public s'il ne respecte les exigences de la laïcité.

Ces principes sont absolument inapplicables, dans une société de compétition pour le profit et la puissance qui donnent naissance à d'énormes inégalités de revenus, de savoirs et de pouvoirs.

Une politique générale de développement au bénéfice de tous, et de changement réel des structures et de rapports sociaux peut, seule, porter une politique satisfaisante de l'enfance et de la jeunesse.

Nous nous situons donc dans la perspective d'une société laïque de progrès et de justice sociale.

De l'Assemblée Générale de l'ouverture 1985 au ratage de l'Assemblée Générale de Hourtin (1988).

En 1985, malgré la somme d'énergie déployée, le CNAFAL ne compte que 18 départements agréés par leurs Udaf respectives et siégeant à leur conseil d'administration.

Dans six départements, il existe une AFL ou un CDAFAL en voie d'agrément.

Enfin, il existe des « points d'appui » dans 16 départements.

Le CNAFAL fait penser à une grosse tête qui repose sur un corps extrêmement fluet...

Grosse tête, grâce à l'activité, à la présence dans divers organismes officiels, commissions, ou démarches multiples et grâce à l'investissement personnel de quelques animateurs nationaux dont le président qui fonctionne quasiment « comme un permanent » sans être rémunéré.

« Corps fluet » parce que le nombre d'adhérents-cotisants est trop restreint et le nombre de militants sur le terrain plus restreint encore.

Aussi, la reconnaissance du CNAFAL comme seul mouvement familial laïque par les organisations constitutives du ix est activement recherchée, d'autant que les relations se sont réchauffées.

L'assemblée générale du 4 mai 1985 procède à une modification des statuts et à un élargissement du Conseil d'Administration par cooptation de représentants des grandes organisations laïques constitutives du Cnal : deux administrateurs en provenance de la **Ligue**, deux administrateurs en provenance de la **FCPE**,

un administrateur en provenance du **SNI-PEGC**, un administrateur en provenance de la **FEN** et un administrateur en provenance des **DDEN**.

Sept nouveaux administrateurs entrent donc au CA : D. Cardron et G. Mazabraud pour la Ligue, Henri Debelle pour le SNI-PEG, Solange Menigot et Ruben Urrutia pour la FCPE, J. Moreau pour les DDEN, J.C Paris pour la FEN. Maurice PIFFARD revient au CA après de sérieux problèmes de santé. Des nouveaux CDAFAL se concrétisent en Gironde, dans le Maine et Loire, en Loire Atlantique et dans le Jura.

Au nom de la FCPE, à l'Assemblée générale du CNAFAL, Ruben Urrutia s'exprime ainsi : « L'engagement de la FCPE, c'est l'école et son environnement. Elle ne peut cependant pas ignorer les autres domaines qui touchent à la famille et les interférences, voire les interpénétrations qui existent entre politique éducative et politique familiale.

C'est une évidence, mais les évidences ne sont pas toujours... évidentes. Pour que le mouvement, dans son ensemble, prenne conscience de la nécessité de s'engager dans cette direction, il a fallu pendant 3 ans développer et approfondir le débat jusqu'aux Assises de l'an dernier, au cours desquelles nous avons interrogé nos adhérents pour savoir quelles étaient leurs attentes et comment nous pourrions y répondre.

Il s'est alors avéré évident que l'engagement dans l'action familiale était indispensable non pas, en faisant de la FCPE un nouveau mouvement familial aux côtés de ceux qui existent, mais en développant une collaboration beaucoup plus étroite avec le Mouvement familial, dans le respect de la spécificité des interventions.

Une deuxième raison milite en faveur de cet engagement. Elle concerne l'Unaf.

Je ne pense pas qu'on puisse contester la représentativité de l'Unaf. Après tout, personne n'est exclu et il ne tient qu'à ceux qui n'y sont pas de faire en sorte qu'ils puissent y entrer.

Mais cela ne signifie pas que nous nous contentions du rapport de forces existant. Ce rapport de forces, nous souhaitons qu'il se renverse et notre intention est d'alerter l'opinion, et en particulier nos adhérents, sur les dangers qu'il y a à accepter la composition majoritairement conservatrice et réactionnaire qui est actuellement celle de l'Unaf.

Les échanges s'accroissent également avec le CNAL : les organisations du Cnal s'engagent au niveau départemental à relayer les informations et supports du CNAFAL. Ce dernier est invité aux Assises du Cnal, les 23 et 24 novembre 1985. Dans le même temps, le CNAFAL demande à entrer à la JPA. La Ligue et la FCPE soutiennent cette proposition.

Fin 1985, devant le constat de rentrées financières modestes de Laïcoop, il est décidé d'arrêter son activité pour se concentrer sur le développement dans les départements.

En 1986, Ruben URRUTIA devient permanent du CNAFAL après son départ de la FCPE. Il consacrera les 2 ans à venir avec Emile GRACIA à développer le CNAFAL en mettant en réseau, sur de nombreux départements, les militants du Cnal soit pour renforcer certaines structures existantes, en réanimer d'autres et en créer.

En 1988, le CNAFAL totalisera alors 41 départements créés.

En février 1986, les relations entre le CNAFAL et la FCPE se resserrent encore. Les 2 organisations ont décidé de mettre en place une commission chargée de l'étude des problèmes de l'aide aux familles. Ce groupe de travail a

pour mission de faire des propositions sur ce que pourraient être les étapes d'une globalisation des aides diverses (bourses d'études, allocations de rentrée, autres prestations pour aller vers le salaire social à l'enfant).

Le CNAFAL continue à se battre pour des services publics de qualité, une maîtrise des échanges monétaires par l'épargne et le crédit, la relance économique par l'augmentation du pouvoir d'achat qui a été dégradé par les dévaluations successives et la libération des prix.

Le CNAFAL réagit aux projets de lois de la droite qui libéralisent, petit à petit, tous les secteurs de l'économie.

Le colloque « jeunes familles – familles d'aujourd'hui » organisé le 29 novembre 1986 à Paris va marquer la reconnaissance du CNAFAL comme élément moteur dans le champ familial et social par les grandes organisations laïques mais aussi par d'autres partenaires.

Un grand nombre de militants et de dirigeants d'organisations laïques sont présents : FCPE, Ligue de l'Enseignement, FEN, SNI, DDEN, la JPA, Francs et Franches Camarades, CEMEA, Léo Lagrange, APAJH, le SNETAA, l'ANATEEP, le SNES, Libre Pensée, GOF.

Des personnalités sont venues participer aux tables rondes : Ph. Steck (Cnaf), G. Neyret (CERC), Cath. Blum (CREDOC), M. Glaude et H. Lebras (INSEE), JP. Rosenczveig (IDEF), E. Garcia, J. Cornec, A. Lipietz. Des tables rondes d'une haute tenue "croisant" les participations des uns et des autres sur les thématiques suivantes : la famille, l'enfant, l'habitat, la consommation, l'éducation, le travail rencontrent un fort succès. Le CNAFAL est encouragé et revigoré par la qualité des débats ; il est conforté dans son approche laïque de tous les problèmes sociétaux et familiaux.

Sur le plan interne, le CNAFAL passe une convention avec l'ADEIC-FEN, afin d'assurer une meilleure présence et une meilleure efficacité des organisations laïques dans le monde de la consommation : il résulte que l'ADEIC-FEN considère le CNAFAL comme un partenaire privilégié pour tout ce qui concerne la défense du consommateur, l'action devant les tribunaux et les contrats qualifiés. L'ADEIC-FEN limite son action à tout ce qui concerne l'éducation et l'information du consommateur et plus particulièrement le jeune consommateur. Une convention de partenariat est également signée avec la Ligue de l'Enseignement d'échange et de collaboration sur des études concernant chacune des organisations.

En 1986, l'UDAF 34 porte à sa présidence un laïque JM. Penas. C'est le fruit d'un travail militant de terrain avec Jean-Marie Bonnemayre dans les secteurs de l'habitat et de la consommation, avec François Vincent, **C'est la deuxième UDAF** après celle de la Dordogne qui est présidée par un adhérent du CNAFAL. **Elle a valeur d'encouragement pour beaucoup.**

En 1987, le CNAFAL continue à s'étoffer avec l'aide des grandes organisations laïques même si la « montée en charge » continue à être lente. Vint-deux CDAFAL, sont agréés et siègent dans les Udaf ; neuf sont en instance d'agrément. Quatorze départements sont en cours de constitution et le Cnal s'engage à nous aider sur une douzaine de départements ciblés d'un commun accord.

Le Président André Fortané souhaite, à partir de l'Assemblée Générale de novembre 1987, se désengager progressivement tout en conservant la présidence. Il souhaite asseoir un travail plus collégial et mieux partagé compte tenu de sa présence à temps plein au siège du CNAFAL. **Ruben Urrutia** est mis à disposition du CNAFAL pour seconder André Fortané et devient **Secrétaire général du mouvement.**

Sur le plan de l'action, le CNAFAL réagit très vite au plan de rationalisation des dépenses d'assurance maladie ; déjà le déremboursement de certains médicaments, dits de confort, est en marche, la partie des dépenses supérieures à 80 francs n'est plus prise en charge. La 26^{ième} maladie est rayée de la nomenclature de la sécurité sociale. **Le CNAFAL se mobilise aux côtés des centrales syndicales et publie un dossier de fond rappelant les grands principes de la sécurité sociale voulus par Pierre Laroque et ses positions sur l'évolution en cours.**

De même, lorsque les banques voudront imposer la tarification des chèques, le CNAFAL réagira immédiatement. Le CNAFAL appuiera le mouvement des étudiants et des lycéens contre le projet de loi Devaquet et se battra pour le retrait de certains projets qui, d'ailleurs, ressurgiront par la suite : réforme du code de la nationalité française, projet de prisons privées.

Le CNAFAL, depuis plusieurs années, s'est positionné sur le secteur immigration et réclame le droit de vote aux élections locales pour les étrangers résidant en France depuis plus de 10 ans.

Sur le plan des rapports avec l'Unaf, André Fortané remonte au créneau sur l'absence de fonctionnement démocratique de ses instances. En particulier, il considère que le dossier sécurité sociale par son « traitement politique » a été accaparé par le bureau de l'Unaf, voire une composition encore plus restreinte de peur d'un positionnement trop explicite dans le refus des propositions gouvernementales. Il considère, à juste titre, que la santé de nos concitoyens méritait un débat de fond en commençant par les Udaf.

A l'approche des élections présidentielles de 1988, l'Unaf élabore un document de questionnement pour les futurs candidats qui, dans le champ de la politique familiale, fait l'objet d'un vrai affrontement idéologique avec les AFC et la FFF qui déposent pas moins de 274 amendements dont les principaux sont :

- L'affirmation que le « mariage doit être privilégié car il offre les meilleurs bases de stabilité familiale ».
- L'institution ou l'élaboration d'un statut social de la mère de famille ou en tous cas d'un statut parental.
- La revendication pour les parents des moyens d'assurer la responsabilité et l'éducation des enfants ou même la définition de la famille comme première responsable de l'entretien des enfants et du choix de leur éducation.
- La liberté pour les familles d'éduquer leurs enfants selon leurs propres convictions. L'enfant est une personne dès sa conception (au stade du fœtus).

Bref, on y retrouve tous les thèmes les plus traditionnels et conservateurs du mouvement familial. Pourtant, dans un souci tactique et pour éviter une confrontation conduisant à l'isolement, le CNAFAL avait accepté :

- Que la famille soit définie comme une communauté.
- Que la liberté de s'unir librement ne soit pas préjudiciable à l'état de mariage.

Malgré cette recherche du compromis visant à obtenir un texte unanime qui ne demande à personne de renier ses convictions, le rejet de ces formulations **entraîne un vote négatif d'André Fortané au bureau du 6 novembre 1987.**

Le CNAFAL recommande à tous ses représentants de voter contre le texte proposé pour l'AG de l'Unaf du 21 novembre.

Devant cet échec, R. BURNEL réunit un bureau exceptionnel en vue de gommer les formulations les plus saillantes concernant les conceptions de la famille.

Néanmoins André Fortané rejettera le nouveau texte car il continue à considérer la famille comme une unité distincte des personnes qui la composent et supérieures à elle ; la reconnaissance des droits familiaux se substitue aux droits personnels et directs de l'enfant. Sur les prestations familiales et le rôle de compensation des charges, le CNAFAL met en avant le salaire social à l'enfant, quitte à ce qu'il soit fiscalisé. Sur la démographie, le **CNAFAL défend la liberté des couples** et met encore en avant le salaire social à l'enfant qui constitue une réponse adaptée se situant en dehors des incitations ou des restrictions d'état dans un domaine de décisions privées.

André Fortané dépose de nouveaux amendements qui seront acceptés par souci de compromis. Finalement, in extremis, il vote avant que Roger Burnel ait revu la copie, le nouveau texte proposé. **Roger Burnel souhaitait, dans le contexte des élections de 1988, un texte rassemblant la totalité des courants de l'Unaf.** S'appuyant sur les propositions du CNAFAL pour « contrer » les AFC et la FFF, il fait adopter au final un texte équilibré, son souhait étant de donner une image de l'Unaf moins « ringarde » que d'habitude.

Le CNAFAL aborde l'année 1988 avec des atouts prometteurs : du sang neuf s'est manifesté à travers les nouveaux départements créés, les organisations laïques ont enfin pris acte de l'existence indispensable du CNAFAL ; à l'Unaf, le CNAFAL, même par la seule voix d'André Fortané, commence à peser. Enfin, la réélection de François Mitterrand à l'élection présidentielle représente un environnement plutôt favorable. Le CNAFAL est dorénavant agréé dans 32 UDAF. Huit autres attendent leur agrément. Il compte 10 058 adhérents dûment répertoriés par l'Unaf. C'est un progrès mais du chemin reste encore à parcourir.

Le CNAFAL est devenu une véritable organisation structurée, avec des actions militantes sur le terrain, des dossiers thématiques et des réflexions de fond.

Dès 1986, André Fortané a manifesté le désir de « lever le pied », compte tenu de la « débauche d'énergie » qu'il a mise dans le mouvement, travaillant 50 ou 60 heures par semaine pour celui-ci. **D'autant qu'au cours des années 1986-1987, il a vu l'essentiel de ses objectifs remplis :** les organisations du Cnal soutiennent le CNAFAL et pas seulement en paroles. Le colloque « Jeunes familles » de novembre 1986 en porte la marque. Les thèses défendues par le CNAFAL commencent à susciter de l'intérêt au-delà des partenaires. **L'ouverture pratiquée au Conseil d'Administration par l'entrée de militants en provenance d'autres organisations laïques a été le fruit d'une volonté commune.** Le développement rapide du CNAFAL ne peut qu'apporter des changements et André Fortané et ses plus proches compagnons en sont parfaitement conscients sinon, il y aurait une contradiction à rechercher depuis des années cet apport et cette reconnaissance. La forte personnalité du président, sa force de travail et sa compétence reconnue sur les dossiers thématiques font qu'il n'est pratiquement pas contesté. De lui-même, en 1987, il contacte Jean Cornec, puis Michel Bouchareissas lorsque l'un et l'autre quittent leurs responsabilités.

Jean Cornec désire se retirer du militantisme actif et se consacre à son cabinet d'avocats. Il décline l'offre. Michel Bouchareissas entre au cabinet de Roger Bambuck, Ministre des Sports et des Loisirs. Lui aussi refuse.

Il faut dire que l'idée dominante au conseil d'administration était la recherche d'une personnalité, d'un nom capable de « booster » le CNAFAL.

L'ouverture a aussi pour conséquence l'arrivée de nouvelles générations moins enclines à l'intérieur des Udaf à être dans l'affrontement permanent. De l'intérieur même, une évolution des pratiques et des méthodes est souhaitée d'autant que les thèses du CNAFAL méritent d'être vulgarisées et mieux perçues. Jusqu'au mois d'avril 1988, la recherche de cette personnalité est infructueuse. **Le nom de Marc Bœuf est alors avancé** ; administrateur national depuis 2 ans, fondateur du CDAFAL de la Gironde, il est favorablement connu pour son militantisme syndical et mutualiste. Il a été Président départemental de la FCPE, puis administrateur national. Il entre au Sénat en 1980 après avoir été élu très tôt conseiller général. Il sera le vice-président actif de la commission des Affaires Sociales du Sénat. Pendant les années 1980, il a été Président départemental des Francas 33. C'est dire que les problèmes de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation sont également sa passion. Enfin son engagement laïque est connu et reconnu même de ses adversaires. Au Sénat, dans le champ de l'éthique et de la bioéthique, il sera de tous les combats menés par le sénateur Henri **Caillavet**. C'est donc vers lui que les membres du bureau du CNAFAL se tournent pour succéder à André Fortané à la Présidence. Il accepte la proposition.

Cependant quelques membres du bureau considérant uniquement son engagement politique et son titre d' élu « renâclent » et font valoir leur méfiance sans que, dans les prises de position de Marc Bœuf, il y eût matière à dire.

Les inquiétudes alimentées par certains amènent André Fortané à proposer la constitution d'une commission chargée de préparer la relève. Mais aucun nom n'est avancé car la question devient tabou même si, ici ou là circulent des noms. André Fortané propose alors le nom d'Hervé Salaün (proche du PC), qui a été en son temps vice-président de la FCPE, membre du Conseil d' Administration du CNAFAL, depuis quelques années. **Il est loin de faire l'unanimité et son « ambition » s'est dévoilée trop tôt aux yeux de certains administrateurs.** De plus, « le creuset CNAFAL » n'a pas eu le temps de faire son œuvre. D'autres noms sont murmurés dans les couloirs qui ne font pas l'unanimité. **Or, André Fortané souhaitait une succession « consensuelle », partagée.** Les « jeux internes » de personnalités ayant d'autres parcours (Roger Labrusse, premier président National de la FCPE). Les solidarités d'organisation commencent à engager le Conseil dans « un engrenage fatal » **et donc non maîtrisé.**

Les semaines passent, il est clair que petit à petit chacun se résout à ce que ce soit le congrès qui tranche la question. Or, le congrès de Hourtin programmé le 12 et 13 novembre 1988 est important puisqu'il prévoit le renouvellement de 13 administrateurs sur 27 dont le président sortant.

Les jours qui précèdent le congrès sont marqués par une dégradation de la situation où toutes les suspicions deviennent possibles : les anciens (ceux d'avant 1984/1985) contre les nouveaux, ou les nouveaux arrivés contre les fondateurs ; les interférences politiques sont suggérées et d'autres encore qui empoisonnent l'atmosphère et contribuent à faire de ce congrès, un congrès « électrique » ce qu'il n'aurait jamais du être...

Dès lors, la logique de l'affrontement et de l'exclusion prévaut alors qu'il était prévu un renouvellement sans élimination du président sortant. Les éléments modérateurs et conciliateurs sont, le jour du congrès, débordés.

Parmi les membres renouvelables du CA sortant et se représentant André Fortané, Annette Fortané, Hervé Salaün, Marie-Claire Deniel sont battus. Jean-Michel Pénas est réélu. **Moins de 100 voix séparent les derniers élus de la liste favorable au renouvellement en profondeur du CA et les « recalés » plutôt partisans de l'équipe sortante.**

Des contestations se font immédiatement jour sur le collège électoral et donc sur les résultats. Des délégations quittent la séance... « Le ratage » est complet. Le ressentiment et l'amertume se font jour.

Dès lors, la machine va s'emballer d'autant que l'émotion est vive.

Au conseil d'administration du 17 décembre 1988 qui suit l'assemblée générale, un groupe d'administrateurs demande la tenue de la commission de contrôle et de vérification des mandats ; **celle-ci ne s'est pas tenue le jour du congrès**. Bien que postérieure au congrès, Marc Bœuf accordera cette réunion. Mais après compte rendu de ses résultats, il s'avère que les seuls statuts déposés en préfecture sont ceux de 1981 ; les modifications statutaires de 1985 n'ont donc pas été officialisées et aucun règlement intérieur ne fixe les modalités d'agrément des associations et de vote. L'imbroglio juridique est total. Cependant **Marc Bœuf ne ferme pas la porte** et propose que chaque CDAFAL constitué adresse au siège le récépissé de sa déclaration et **il indique en forme d'ouverture que si un tiers des départements réclame une nouvelle assemblée générale, celle-ci sera convoquée.**

Jean-Marie Bonnemayre reprend la proposition, l'accepte et suggère que l'organisation nationale poursuive son travail. Mais la volonté de dissidence est la plus forte Roger Labrusse, Jean-Michel Pénas, T. Abaléa, P. Dominé, Mathilde Frémion, P. Pallier, Jean-Marie Bonnemayre quittent alors la séance.

Le 23 décembre 1988, l'Union des Familles laïques est déclarée en préfecture de Seine Saint-Denis. Jean-Marie Bonnemayre en devient le président. Le 24 décembre 1988, il demande son agrément à l'Unaf.

Des départements vont à la rupture : l'Aude, le Nord, l'Indre et Loire, la Charente-Maritime, les Hautes-Pyrénées, le Pas de Calais, la Haute-Garonne, l'Hérault, le Tarn et Garonne. Des AFL leur emboîtent le pas en Gironde, dans la Nièvre, en Seine Saint-Denis, à Paris. Mais d'autres départements essaient des conciliations. Le Finistère fera des propositions allant dans le sens d'une réintégration de certains administrateurs et songent à une possible « réunification », non sans avoir « joué un double jeu ». La Côte d'Or propose de confier la présidence d'honneur à André Fortané et de réintégrer quatre membres anciens : Jean Audubert, Marie-Claire. Deniel, Annette Fortané et Hervé Salaün, deux membres nouveaux se retireront. Cette dernière proposition reçoit l'assentiment de Marc Bœuf, Ruben Urrutia et Jacques Henrard lors d'une rencontre le 28 février 1989.

Mais l'irréparable a été commis et l'UFAL commence à fonctionner. Gênés, sans doute par les ouvertures de Marc Bœuf qui fera preuve de conciliation jusqu'au bout, les dissidents radicaux chargent Jean-Marie Bonnemayre d'une dernière proposition consistant à former une parité complète entre les deux groupes au CA et une co-présidence ; proposition naturellement impossible à accepter.

Hourtin est un immense gâchis pour l'organisation qui va en subir le contrecoup, pour les hommes qui seront durablement meurtris. Plusieurs années seront ainsi perdues.

Si le CNAFAL accuse le coup, la nouvelle organisation (Ufal) peine à avancer et à se structurer. Elle tient plus à un réseau de fidélité autour d'André Fortané qu'à une véritable organisation malgré les apparences qu'elle donne. L'Ufal **est agréée le 21 septembre 1991**. Certains administrateurs nationaux de l'Unaf vont même se demander s'il ne s'agit pas d'une manœuvre des laïques pour obtenir un siège supplémentaire au CA qu'ils ne cessaient de réclamer depuis le début ! D'autres, plus au fait des réalités ont compris que « la dispute » était sérieuse et « facilitent » la demande d'agrément **avec l'arrière-pensée de diviser les laïques. En effet, la tendance très humaine à réécrire l'histoire et à justifier a posteriori les actes passés ou les événements est à l'œuvre.** Les « néo-socialistes » ou « les tenants de la laïcité plurielle » censés

occuper le siège du CNAFAL sont mis en accusation ; telle est la thèse qui circule pour tenter « d'ébranler » les hésitants. Cela sera vain et, avec le recul, dérisoire parce qu'infondé.

L'Ufal repose beaucoup sur André Fortané qui s'investit à fond. **Jean-Marie Bonnemayre est le 1er Président de l'UFAL. Il siègera à partir de 1992 à l'Unaf.**

Sur la base de l'année 1990, les effectifs respectifs de l'une et l'autre organisation seront les suivants :

	Nombre d'associations	Nombre d'adhérents	Nombre de départements
CNAFAL	103	10 596	34
Ufal	33	2 368	20

Ufal :

Les deux organisations vont s'ignorer pendant 15 ans. Pourtant, lors des Assemblées générales de l'Unaf, elles auront souvent des positions convergentes !

En décembre 1994, plusieurs administrateurs nationaux de l'UFAL, dont le Président Jean-Marie Bonnemayre, le Trésorier Jean-Michel Pénas, « claquent » la porte de l'UFAL, constatant l'emprise et l'instrumentalisation du mouvement par des adhérents issus d'Initiative République et qui « mélangent » allègrement leurs différentes appartenances. Ils entament alors une démarche de retour vers la « maison mère » qu'est le CNAFAL. Des départements entiers comme, les Hautes Pyrénées et l'Hérault, reviennent fin 1995 au CNAFAL, ailleurs des AFL rejoignent les CDAFAL existants.

Michèle Bernard-Urrutia, alors Présidente du CNAFAL, facilitera totalement cette insertion alors que **Jean-Michel Pénas et Jean-Marie Bonnemayre étaient des proches d'André Fortané, adhérents au CNAFAL dès 1979.** Quelque part Michèle Bernard-Urrutia considérait qu'une « boucle » se refermait.

APRES HOURTIN, LE CNAFAL JUSQU'À NOS JOURS

De son côté, le CNAFAL fait front et resserre ses liens avec les partenaires laïques et notamment la FCPE qui appuie logistiquement le développement du mouvement.

Ruben Urrutia remplace André Fortané au CA de l'Unaf dès le mois de janvier 1989. Or, **l'UNAF prépare, dans le cadre du bicentenaire de la Révolution française, une nouvelle « Déclaration des Droits de la Famille » en forme de clin d'œil à celle qui avait été proclamée en 1920 au congrès de Bordeaux par la Fédération Nationale des Associations familiales.** Les cléricaux et les conservateurs, comme en 1987 pour le texte interpellant les candidats à la **Présidence de la République, en font un enjeu idéologique ;** à l'identique, ils reposent leur conception de la famille supérieure aux individus et rejettent les familles non mariées et sans enfant. De même, la prépondérance **des parents pour tous les choix est réaffirmée.** La politique en faveur des prestations familiales et la politique de compensation des charges **fait la part belle aux familles nombreuses et à la mère au foyer.** Le CNAFAL refusera ce texte et malgré des améliorations gommant les aspérités les plus réactionnaires, cette déclaration ne peut être approuvée. **Le CNAFAL s'abstiendra finalement lors de l'AG de Bordeaux.**

Le CNAFAL participe aux débats publics des années 1990 en réaffirmant la **nécessité de défendre et de promouvoir le service public, l'exigence du rôle régulateur de l'Etat**, la nécessaire affirmation du politique sur l'économique, de l'Etat sur les groupes de pression.

Dans le cadre des élections européennes de 1992, le CNAFAL réclame une Europe des citoyens. Le CNAFAL rappelle, à cette occasion, la nécessité d'une dimension sociale de l'Europe, dénonce sa construction opérée uniquement à partir des mesures de déréglementation, de privatisation et même de limitation du droit des travailleurs.

Le congrès du Petit Quevilly, en 1991, est l'occasion d'affirmer et de réaffirmer les positions laïques du CNAFAL dans tout le champ familial et social. Contrairement à ce qui a pu être dit ici ou là, le CNAFAL n'a rien lâché de ses positions.

A partir de 1992, le CNAFAL se positionne dans le champ de la bioéthique ; il rappelle son **attachement à la contraception**, au droit à **l'interruption volontaire de grossesse** et à leur **gratuité**. Il insiste sur la non commercialisation du corps humain. Il demande que soit reconnu le droit à mourir dans la dignité, réaffirme son attachement à la démocratie et refuse de « s'en remettre à un Comité National d'éthique ». Il refuse tout retour à l'ordre moral tout en reconnaissant à chacun le droit à l'intime conviction.

En 1993, les conditions d'entrée et de séjour des étrangers sont révisées et durcies par le nouveau gouvernement de droite (lois Pasqua).

Le 27 août 1993, Marc Bœuf décédait à la suite d'un cancer.

Son humanisme, sa stature d'homme politique, ses multiples engagements associatifs et laïques faisait de **lui une vraie « plaque tournante » pour le CNAFAL en même temps qu'un excellent défenseur du Revenu Social Garanti. Le 12 octobre 1990, le Monde, lui consacra un article en première page sur ce sujet. Il avait assumé 5 ans la Présidence du CNAFAL et avait parfaitement réussi à le relancer après les « déboires » de Hourtin.**

Michèle Bernard-Urrutia, vice-présidente (issue de la FCPE comme beaucoup d'administrateurs) va naturellement lui succéder. A l'UNAF, Ruben Urrutia interpelle le Conseil d'Administration par rapport à la mission qui lui est confiée pour la défense des familles étrangères dans le cadre de la loi de 1975. Roger BURNEL lui confiera **le dossier « immigration »**.

En même temps, le CNAFAL crée un service d'accueil et de conseil juridique concernant l'accès au droit des immigrés. Le Fasild soutiendra cette initiative. Ce bureau d'accueil, ouvert sans conditions, continue à fonctionner, sous la houlette de Yolande Besnier. **Dans ce champ, le CNAFAL est reconnu par tous y compris au niveau des ministères comme un partenaire efficace, sérieux et compétent. De fait, de nombreux dossiers, quelle que soit leur complexité, arrivent à être débloqués.**

La confiance des partenaires est telle que le Fasild, en 2002, sollicitera le CNAFAL pour une action en faveur **« du droit à la langue du pays d'accueil »**. Le CNAFAL sera à l'origine et portera à bout de bras plusieurs années la **« Coordination Européenne pour le Droit de Vivre en Famille »**.

En 1994, le CNAFAL se mobilisera au côté des grandes organisations laïques contre le projet de loi de François Bayrou visant à faire abroger l'article 69 de la loi Falloux, supprimant le seuil de 10 % maximum de subventions autorisées aux collectivités locales pour un investissement sur un bâtiment scolaire privé.

De même, en 2003, le CNAFAL prendra position auprès de la commission Stasi, en faveur d'une loi contre le port des insignes religieux à l'école.

En 1998, le CNAFAL sera le seul mouvement à défendre la loi sur le Pacs malgré les quolibets et propos homophobes entendus à l'AG de l'Unaf à Perpignan.

Le CNAFAL, à partir de 2000, soutiendra, à Unaf, la demande d'agrément de l'Association des Parents Gays et Lesbiens, et continuera son combat pour la reconnaissance de la pluralité des familles, l'égalité des droits et la lutte contre les discriminations mais aussi le droit des enfants à une reconnaissance même lorsqu'ils vivent dans une famille homoparentale.

Cette année-là marquera un soutien indéfectible du CNAFAL à l'APGL et une collaboration régulière.

Sur le plan institutionnel, à partir de l'année 2000, le CNAFAL dispose enfin de deux administrateurs nationaux au CA de l'UNAF, Ruben Urrutia ayant souhaité se retirer, Jean-Marie Bonnemayre le remplace et Françoise Thiebault occupe le second poste. Par la suite, en 2003, Eric Comparat alors secrétaire général du CNAFAL remplacera Françoise Thiebault au CA de l'Unaf.

Au cours de la décennie écoulée, les laïques familiaux obtiennent une dizaine de présidences d'Udaf et deux ou trois présidences d'Uraf. Le signe de leur influence grandissante, de leur militantisme et de leur progression.

Au cours de la décennie qui suit, le CNAFAL s'agrandit en nombre de départements, dynamise les services (immigration, consommation). Le CNAFAL à travers la représentation de l'Unaf, siège alors au **FAS** (Fonds d'Action Sociale avec Ruben Urrutia), dont la présence n'a jamais été contestée à l'Unaf. Le secteur de l'immigration, la réflexion de fond et les initiatives sont « déléguées » en quelque sorte à notre organisation, compte tenu du tropisme conservateur pour ne pas dire parfois discriminant de l'Unaf. Le CNAFAL, dans la continuité, siègera au **Fasild** qui succédera au FAS et ensuite à l'**ACSE** (Agence nationale pour la Cohésion et l'Égalité des Chances). De 2005 à 2012, c'est Jean-Marie Bonnemayre qui y siègera.

En 2005, à l'AG de Paris, Michèle Bernard-Urrutia, après 12 ans de présidence, souhaite « passer la main ». Après discussion, entamée en amont avec le CA du CNAFAL, c'est Jean-Marie Bonnemayre qui est proposé, libéré professionnellement de son engagement politique (ancien directeur de cabinet à Belfort) et bien implanté dans le mouvement familial (Président de l'Udaf 90, Président de la CAF 90). Revenu au CNAFAL en 1995, avec un certain nombre de militants (Hérault, Hautes Pyrénées, etc.), Michèle Bernard-Urrutia a saisi l'opportunité de ce retour pour « cautériser » les plaies de la « scission » de Hourtin.

Une nouvelle vague de ralliements s'ensuivra avec Jean-François Chalot et Jean-Yves Vayssières, qui viendront avec le plus gros des « troupes » de l'Ufal. Ce mouvement d'adhésion étant cautionné par André Fortané, confronté lui aussi à la radicalisation et à l'isolement de l'Ufal, qui fonctionnait plus comme un groupuscule politique que comme un mouvement familial. Il est vrai que l'Ufal, lors de sa création, avait bénéficié de l'indulgence de Roger Burnel (Président incontesté de l'Unaf).

La période 2007/2012, c'est aussi le moment où la France conservatrice « s'envichyse » sous la houlette de Nicolas Sarkozy et consorts : on parle de karchériser les cités, de chasser les enfants étrangers mineurs. Trois lois restrictives et répressives concernant l'immigration, obligent le CNAFAL à défendre pied à pied, y compris à l'Unaf, ses idéaux républicains : laïcité, solidarité, tradition d'accueil, éducation, politique de la ville. Le ralliement de l'équipe qui gouverne l'Unaf au nouveau régime provoque des tensions. De 2005 à

2007, François Fondard n'a pas apprécié d'être flanqué de 3 Vice-Présidents, Joseph Guimet (AFR), Jean-Marie Bonnemayre (CNAFAL) pour la première fois, Henri Joyeux (FF), qui exigeront, au bout de 18 mois, un fonctionnement collégial permettant d'associer les mouvements. Ce qui sera récusé par François Fondard.

A peine réélu, le Président de l'UNAF en « forme de répression » et avec son consentement tacite laissera exclure deux CDAFAL importants : le CDAFAL 83 avec Nathalie Rocailleux et le CDAFAL 13 avec Aline Marone. La Commission d'arbitrage ne retiendra pas les motifs d'exclusion de ces deux départements et annulera les sanctions. Seul le CDAFAL 83 sera réintégré. La situation des Bouches du Rhône, malgré une injonction du Président de l'UNAF, est en l'état depuis 8 ans.

La période 2010/2015 voit l'accentuation de la « main mise » catholique sur l'appareil de l'Unaf. Tous les deux ans, les AFC gagnent un administrateur élu : de quatre, ils vont passer à huit, accentuant la « pression » conservatrice et confessionnelle sur les orientations de l'institution. Il est vrai, qu'en 2013, le Président Nicolas Sarkozy proclamait le primat du curé sur l'instituteur...

En 2009, à l'AG du CNAFAL à Montpellier, son fondateur André Fortané, présent en séance, est fait Président d'honneur du CNAFAL, à l'unanimité de l'Assemblée, parachevant ainsi le lien renoué et la continuité de notre histoire.

En 2009, le CNAFAL organise et prend l'initiative **d'Etats généraux de la Consommation** à Paris, à l'Hôtel de Ville, qui vont rencontrer un succès certain (plus d'une centaine de participants) , mais aussi une qualité de réflexion qui fera date, par la présence officielle de la DGCCRF, du Credoc, des associations amies, d'élus parisiens. C'est aussi la période où le CNAFAL, pensant que le problème est d'actualité, se prononce officiellement pour la reconnaissance des enfants nés par GPA à l'étranger (cas des époux Menesson, que nous avons auditionné lors d'une réunion spécifique).

Au cours de la décennie 2000, le CNAFAL accentue sa réflexion dans le champ de la santé, son financement, le soutien au renforcement de l'hôpital public, l'élaboration d'une carte sanitaire, la prévention, particulièrement dans le champ des maladies sexuellement transmissibles.

La décennie 2010 voit l'emprise ultra-conservatrice, déjà constatée à partir de 2007, gagner du terrain. Dès janvier 2012, l'Unaf, pour la première fois, prend ouvertement parti en faveur de l'UMP, critiquant les positions de François Hollande, notamment sur la politique familiale, mais oublie de critiquer le rapport du Parlementaire UMP, d'Yves Bur, proposant de supprimer la cotisation patronale de 5,4% qui alimente la branche famille... Le ton est donné pour plusieurs années.

En juin 2012, Dominique Bertinotti, ministre de la Famille, tombe dans un traquenard orchestré à l'AG de Toulon, où elle est huée tout au long de son discours. Début juillet 2012, l'Unaf présente une motion contre la loi dite du mariage pour tous, au CA de la Cnaf, qui l'adopte. Dès lors, l'affrontement sera total.

Le CNAFAL a « repris contact » avec l'APGL pour articuler une mobilisation. A l'automne, ce sont les mesures d'égalité hommes/femmes, prônées par Najat Valaud Belkacem, ministre de l'Education, qui sont rejetées par l'Unaf. La « Manif pour tous » se met en branle avec l'appui manifeste des AFC et de Familles de France, jusqu'aux leaders les plus extrémistes.

A l'automne 2012, l'Unaf organise un CA spécial sur l'étude du projet de loi sur le « mariage pour tous ». Des positions stupéfiantes apparaissent (les protestants invoquent la Bible et Jésus Christ pour remiser le

projet de loi, les AFC ne sont pas loin derrière). Seuls cinq membres du CA seront en faveur de la loi ; puis deux pour la PMA (une voix CNAFAL, une voix UFAL).

Le CNAFAL répond par une série de colloques sur le Mariage pour tous, co-organisés avec l'APGL à Montpellier, Lyon, Lille, Nantes et Paris. Celui de Lyon, avec Dominique Bertinotti et d'autres personnalités, aura un franc succès. Plus de 250 personnes qui y assistent.

2013 sera à l'identique de 2012, avec des péripéties pathétiques.

Les premiers mois de 2013, seront tout aussi terribles. Le CNAFAL ayant ouvertement critiqué l'appel des évêques à manifester, puis ensuite les positions de l'Unaf. Cela se traduira par deux fois, lors de deux CA de l'Unaf, par un véritable procès en inquisition du Président du CNAFAL... La bataille est frontale tant les valeurs du CNAFAL sont à l'opposé de celles de l'Unaf, emmené par l'alliance AFC-CSF.

En 2013, les sujets évoqués à l'Assemblée ou au Sénat sont forcément disputés ; qu'on en juge :

- ✓ Mariage des personnes de même sexe.
- ✓ Loi sur l'adoption.
- ✓ Révisions des lois de bioéthique.
- ✓ Loi sur la fin de vie.
- ✓ Culture des cellules souches (amendement présenté au Sénat).
- ✓ Politique familiale (abaissement du plafond du quotient familial).

L'ostracisme à l'égard du CNAFAL, se poursuit jusqu'au début 2015 ; il faut dire que c'est l'année où l'IGAS et la Cour des Comptes lancent plusieurs missions de contrôle et d'inspection.

Il est clair que l'Unaf et son Président ont oublié qu'ils représentent une institution de la République, avec un devoir de représentation de toutes les familles, de toutes les opinions politiques et philosophiques.

Le CNAFAL anticipe le départ prématuré de François Fondard, auquel personne ne croit...

Et, pourtant même si ce départ se fait élégamment et dans les formes, il est bel et bien contraint. François Fondard aura été le pire Président de l'Unaf et aura durablement terni son image.

Parallèlement, le CNAFAL n'a pas oublié les autres champs d'intervention :

- ✓ La consommation, où nous participons activement et positivement à la nouvelle loi consommation et à la nouvelle loi sur l'Economie Sociale et Solidaire. Le CNAFAL est un interlocuteur apprécié et reconnu par le ministre, Benoît Hamon, attentif à nos propositions.
- ✓ Le champ social, où le CNAFAL va de déception en déception sur les sujets de politique économique et sociale. De nouveaux terrains sont abandonnés au libéralisme et au capitalisme financier.

L'année 2015 amène l'élection à l'UNAF d'une nouvelle Présidente Marie-André Blanc. Passé le délai normal de « prise en main » de la Présidente, le CNAFAL a adopté une posture expectative et probatoire. Une note interne en 2016, résumera la situation en reprenant la célèbre formule du Comte Lampéduse, mis en scène par Visconti « ***tout change pour que rien ne change*** ».